

**Appel à contribution**

**Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme   
dans le contexte des changements climatiques**

**"Accès à l'information sur le changement climatique et les droits humains".**

**Objectif**

Informer le rapport thématique de la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le contexte des changements climatiques à la 79ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

**Contexte**

Dans son prochain rapport, la Rapporteuse spéciale s'efforcera d'explorer les spécificités, les défis et les bonnes pratiques liés à l'accès à l'information sur le changement climatique et les droits humains. Le rapport se concentrera sur les obligations internationales des États, distinctement et dans le cadre de la coopération internationale, ainsi que sur la responsabilité des entreprises en matière de respect des droits humains dans ce contexte. Le rapport identifiera les lacunes et les insuffisances, à propos desquelles la Rapporteuse spéciale s'efforcera de formuler des recommandations constructives et concrètes pour aider les États à renforcer l'accès à l'information sur le changement climatique et les droits humains, en vue de soutenir l'exercice des droits procéduraux dans le contexte du changement climatique, d'améliorer l'efficacité des processus de prise de décision et de mieux protéger les droits humains qui peuvent être affectés par le changement climatique, notamment en prévenant la discrimination.

**Objectifs**

L'appel à contributions vise à mieux faire comprendre comment le respect, la protection et la réalisation du droit humains à l'accès à l'information peuvent soutenir l'exercice des droits procéduraux en rapport avec le changement climatique, ainsi que prévenir les préjudices et garantir la non-discrimination. Les contributions devraient mettre en lumière les défis particuliers en matière de droits humains liés à l'accès à l'information sur le changement climatique, y compris par le biais de la coopération internationale, par rapport à d'autres domaines thématiques de l'accès à l'information environnementale (voir le principe-cadre n° 7 sur les droits de l'homme et l'environnement) : A/HRC/37/59 ; et l'accès à l'information sur les substances toxiques et les droits de l'homme : A/HRC/27/54). Les contributions devraient également permettre de partager les bonnes pratiques et/ou les enseignements tirés de l'accès du public à l'information sur le changement climatique et les droits humains, en vue de garantir la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice et à des voies de recours effectives.

**Questions clés et types de contributions ou de commentaires recherchés**

La rapporteuse spéciale souhaite inviter les États, les personnes intéressées et les organisations travaillant sur des questions liées au changement climatique, à la démocratie environnementale, aux responsabilités des entreprises ou à l'accès à l'information sur l'environnement à contribuer à la préparation de son rapport thématique. Les contributions peuvent être spécifiques à un pays ou de nature générale. Elles peuvent contenir des informations sur les sujets suivants :

1. Quel type d'information devrait être collecté et partagé pour identifier et prévenir les impacts négatifs sur les droits humains découlant du changement climatique et des mesures de réponse au changement climatique ? Quels types d'informations peuvent être particulièrement difficiles d'accès et pourquoi ?
2. Les approches existantes en matière de collecte, de partage et de suivi des informations sur le changement climatique et les droits humains sont-elles suffisantes pour permettre au public d'évaluer l'ampleur des incidences négatives réelles et potentielles sur ses droits humains, ainsi que l'adéquation des réponses apportées par les États à ces risques ? Comment ces approches peuvent-elles être améliorées ?
3. Existe-t-il des obstacles injustifiés à l'accès à des informations actualisées sur les droits humains et le changement climatique (par exemple, accessibilité linguistique et technique, utilisation de la technologie, motifs de non-divulgation, autres) ?
4. Existe-t-il des exemples dans lesquels la coopération internationale a soutenu efficacement l'accès du public à l'information sur le changement climatique et les droits humains ? Quels sont les défis liés à la mise en œuvre des articles 4 (accès du public à l'information) et 6 (sensibilisation du public) de la CCNUCC, et de l'article 12 (accès du public à l'information) de l'accord de Paris, ainsi que d'autres instruments et processus internationaux susceptibles de soutenir/contribuer à la coopération internationale en matière d'accès à l'information sur le changement climatique et les droits humains ?
5. Existe-t-il des exemples concrets ou des défis spécifiques pour les entreprises en matière de communication d'informations sur les risques, y compris dans différents pays, en relation avec le changement climatique et les droits humains ? Quels sont les obstacles qui empêchent les détenteurs de droits d'accéder à ces informations et d'évaluer l'adéquation de la réponse d'une entreprise à ces risques ? Existe-t-il des exemples spécifiques de réglementations nationales qui ont amélioré de manière significative l'accès aux informations détenues par les acteurs privés sur le changement climatique et les droits de l'homme ?
6. Quels sont les effets sur les droits humains d'un accès inadéquat à l'information de la part des autorités publiques et/ou des entreprises ? Existe-t-il des exemples concrets ou des difficultés spécifiques dans la collecte et le partage d'informations sur les niveaux disproportionnés de dommages réels et potentiels liés au changement climatique et aux mesures de lutte contre le changement climatique (données ventilées sur les populations autochtones, les femmes, les enfants, les communautés locales, les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes vivant dans l'extrême pauvreté, etc.)

Des rapports, des études universitaires et d'autres types de documents de référence peuvent être joints en annexe à la contribution.

**Soumission des réponses**

Veuillez envoyer vos réponses au questionnaire **en format Word** par courrier électronique à hrc-sr-climatechange@un.org.

**Nous vous saurions gré d'être concis et de vous limiter à un maximum de   
5 pages (ou 2 500 mots), sans compter les annexes ou les pièces jointes.**

En raison d'une capacité de traduction limitée, nous demandons également que vos contributions soient soumises en anglais, en français ou en espagnol.

Pour éviter toute duplication : si vous avez récemment répondu à d'autres questionnaires des mécanismes des droits de l'homme des Nations unies (ou d'autres organismes internationaux) en fournissant des informations qui seraient également pertinentes pour la présente demande, nous vous invitons à nous renvoyer à ces réponses.

**La date limite de soumission est fixée au 2 juin 2024.**

**Comment les contributions seront-elles utilisées ?**

Toutes les contributions seront traitées pour informer la préparation du rapport thématique du rapporteur spécial au Conseil des droits de l'homme.

Sauf indication contraire, votre contribution sera publiée sur le site web de la Rapporteuse spéciale. **Si vous souhaitez que votre contribution écrite ou toute autre information ne soit pas publiée sur la page web de la Rapporteuse spéciale, veuillez l'indiquer explicitement dans votre contribution**.